

## Le Président de l'Etablissement public Campus Condorcet

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques ;  
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 24 juillet 2017 portant délégation de pouvoirs aux présidents et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion de certains agents du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,  
Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

### ARRETE

#### Article 1 :

La commission de recrutement sans concours de magasiniers des bibliothèques organisée au titre de l'année 2025 est composée comme suit :

- Monsieur Clément OURY, Directeur de l'Humathèque-Directeur adjoint de l'EPCC, président du jury
- Madame Elma SPAHIC BIMONT, Directrice des ressources humaines, membre du jury
- Madame Camille DEGEZ-SELVES, Directrice de la bibliothèque de l'Ecole des Chartes, membre extérieur du jury

#### Article 2 :

Le directeur général de l'Etablissement public Campus Condorcet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aubervilliers, le 5 mai 2025

Pierre-Paul ZALIO

Le Président

